



Assemblée générale

Distr. générale
30 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 18 de l'ordre du jour provisoire*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Lettre datée du 28 août 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Le 14 décembre 1960, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1514 (XV), qui contient le texte de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'an 2000 marque le quarantième anniversaire de la Déclaration.

Dans son rapport sur le Séminaire régional de Majuro, tenu durant sa session de 2000, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est convenu de recommander que l'anniversaire soit observé au Siège de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, au nom du Comité spécial, je propose que l'Assemblée générale, si elle en décide ainsi à sa prochaine session, consacre une séance plénière à l'anniversaire de la Déclaration.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 de l'ordre du jour provisoire.

Le Président du Comité spécial chargé d'étudier
la situation en ce qui concerne l'application
de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux
(Signé) Peter D. Donigi

* A/55/150.